



POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Le Conseil canadien du porc se réjouit de la prolongation accordée pour le remboursement des avances

Ottawa, Ont. [6 août 2010] Le Conseil canadien du porc (CCP) estime que l'annonce faite aujourd'hui par le ministre de l'Agriculture, Gerry Ritz, et le ministre d'État à l'Agriculture, Jean-Pierre Blackburn, sera d'un grand secours pour le secteur canadien de l'élevage en soulageant les producteurs de l'obligation d'avoir à rembourser immédiatement les avances obtenues dans le cadre du Programme de paiements anticipés (PPA).

« Les avances d'urgence dans le cadre du PPA ont été extrêmement utiles lorsque l'industrie porcine s'est retrouvée dans une situation économique insurmontable », a reconnu le président du CCP, Jurgen Preugschas. « L'annonce d'aujourd'hui contribuera à consolider davantage notre secteur en donnant aux producteurs un certain répit pour réorganiser leur trésorerie et gérer leurs obligations financières tout en leur permettant de ne pas négliger leurs exploitations porcines. »

Depuis quelque temps, les ventes des producteurs de porcs se sont améliorées. Mais malgré cela, il est évident que plusieurs mois de marge positive ne peuvent pas réussir à effacer plus de trois ans de dettes accumulées. Sans ce report de remboursement, les producteurs auraient été obligés de remettre la totalité du prêt en septembre, une période de l'année où leur capacité de remboursement est à son plus bas pour une dette d'une telle ampleur.

« L'industrie canadienne du porc est reconnaissante au ministre Gerry Ritz, au ministre Jean-Pierre Blackburn et aux représentants d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, pour les efforts consentis dans ce dossier et le dévouement dont ils ont fait preuve. Ils ont en effet su trouver des moyens dans le cadre des paramètres du programme pour répondre à la demande du secteur porcin de reporter la date de remboursement des avances par les producteurs », a déclaré le vice-président du CCP, Jean-Guy Vincent.

Les producteurs de porcs ont donc maintenant jusqu'au 31 mars 2013 pour rembourser les sommes dues; les versements réguliers commenceront dix-huit mois après le début du sursis de défaut. Les producteurs sont invités à prendre rendez-vous avec leur administrateur du programme afin de discuter de l'annonce d'aujourd'hui et de convenir d'un nouvel échéancier pour le remboursement de leur prêt.

Le CCP représente l'ensemble des producteurs de porcs du Canada. Le Conseil est une fédération qui regroupe neuf associations provinciales du secteur porcin. Ses activités visent à assurer le dynamisme et la prospérité de l'industrie du porc au Canada.

-30-

Pour plus d'informations, communiquer avec :
Gary Stordy
Directeur des relations publiques
Conseil canadien du porc
Tél. : 613 236-9239, poste 277
stordy@cpc-ccp.com